LE CESE A VOTE SON AVIS SUR « LA REDUCTION DES INEGALITES TERRITORIALES : QUELLE POLITIQUE NATIONALE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ? »

PUBLIÉ LE 13/11/2013

Dans un monde de plus en plus ouvert, l'incertitude s'amplifie pour les territoires ; les agglomérations et les réseaux jouent un rôle structurant et les interdépendances et interactions entre le rural et l'urbain s'accroissent. Dans ce contexte, l'avis du CESE sur « la réduction des inégalités territoriales : quelle politique nationale d'aménagement du territoire ? » souligne que la recherche de « l'égalité des territoires » suppose de poursuivre trois objectifs principaux. D'une part, mettre en oeuvre les politiques nécessaires pour renforcer l'attractivité de tous les territoires, en prenant pleinement en compte leurs différences. D'autre part, maintenir un degré élevé de redistribution du PIB non marchand, instrument puissant quant à la réduction des inégalités entre les territoires et leurs habitants. Mais aussi répondre autant que faire se peut, à l'aspiration de chaque individu, dans tous les territoires, à une meilleure qualité de vie (dans un contexte où une région comme l'Ile de France est certes 1ère par le PIB par habitant, mais en situation nettement moins favorable au regard de la qualité de vie mesurée par l'indice de développement humain). La feuille de route et les préconisations pour oeuvrer dans ce sens ont été présentées le 13 novembre par le rapporteur de l'avis, Paul de Viguerie (Groupe UNAF), en présence du Président de la section de l'aménagement durable des territoires Jean-Alain Mariotti (Groupe des entreprises). L'avis a été voté en Assemblée plénière du Conseil économique, social et environnemental avec 160 votants, 115 voix pour, 3 voix contre et 42 abstentions.

Télécharger

© - copyright CESE - Novembre 2026